

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4042

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« et socialement responsable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire un impératif de production socialement responsable dans l'agriculture française.

La production agricole est portée par les chefs d'exploitations mais aussi par les travailleurs agricoles. Aujourd'hui on compte trois salariés agricoles pour un chef d'exploitation. C'est pourquoi il est nécessaire que les attentes, les besoins mais aussi les droits des salariés agricoles soient réaffirmés dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

Cet amendement est travaillé en lien avec la CFTC Agri.